



CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)
Municipal(e)

Madame et Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

Mercredi 21 février 2024 à 20h30

Veillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Sulpice-la-Forêt, le 13 février 2024

Le Maire,
Yann HUAUMÉ



ORDRE DU JOUR

1. Finances / Vote du compte de gestion 2023 du budget commune et budgets annexes
2. Finances / Vote du Compte Administratif 2023 du budget commune et budgets annexes
3. Finances / Affectation des résultats d'exploitation 2023 du budget commune
4. Personnel communal / Prime exceptionnelle relative au pouvoir d'achat / Délibération
5. Personnel communal / Emploi non permanent /Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité / Service administratif / Délibération
6. Personnel communal / Création d'un emploi permanent de catégorie C / Adjoint technique / Délibération
7. Bibliothèque municipale / Approbation des modalités de don ou de mise au pilon
8. Délégation du Maire
9. Questions diverses

POUVOIR¹

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)
donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 21 février 2024
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant² auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.³

Fait à Saint-Sulpice-la-Forêt, le :

¹ A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

² Validité : trois reports au maximum.

³ Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.